

# La défense des ouvriers

**À l'âge de 88 ans, Jeanne Bigand, connue dans le monde ouvrier local, a livré son témoignage de vie, de ses trente années d'employée chez Usinor, à son combat contre l'amiante.**

**C**ette arrière-grand-mère de quatre enfants a toujours été engagée dans la défense des droits des ouvriers, que ce soit par son statut de déléguée du personnel ou par son poste de trésorière dans une association des victimes de l'amiante. En 2012, le département de l'Oise lui a décerné le diplôme d'honneur de l'engagement citoyen, véritable reconnaissance pour son implication dans le bénévolat local.

## **L'unique femme dans un monde d'hommes**

À l'âge de quarante ans, après le décès de son mari chaudronnier à Usinor (aujourd'hui Arcelor-Mittal), Jeanne Bigand a été embauchée par la direction comme femme de ménage. Elle a ensuite intégré le service café, pour lequel elle effectuait la distribution à l'ensemble des ouvriers. Les premières années, elle circulait dans tous les ateliers de l'usine sur un charriot élévateur, accompagné par un employé.

Puis elle a disposé de sa propre voiturette électrique avec remorque. Elle effectuait ainsi deux tournées le matin pour le café, et deux l'après-midi pour les boissons rafraîchissantes. *"J'étais la seule femme présente dans cet univers exclusivement masculin. Mais je n'ai jamais ressenti que je n'étais pas à ma place. Ils ont toujours été polis et respectueux envers moi. Grâce à eux, je garde un très bon souvenir de cette époque"* souligne Jeanne Bigand, émue.

## **Militante pour l'amélioration des conditions de travail**

La faible représentation féminine chez Usinor n'a pas empêché Jeanne Bigand de porter ses revendications. C'est pour cela qu'elle est devenue déléguée du personnel et représentante de la CGT. *"Elle était à l'écoute des ouvriers et permettait de faire remonter les informations aux patrons. Elle ne se laissait également pas marcher dessus. Pour l'anecdote, elle a réussi à obtenir une prime de coiffeur, suite*

*à l'obligation de porter un casque dans le cadre de ses fonctions"* s'en amuse Jean-Claude Boulanger, un ancien collègue et ami.

*"Jeannette rendait le quotidien plus agréable aux ouvriers qui travaillaient dans des conditions difficiles"* témoigne-t-il.

*"Dans cette usine qui produisait de gigantesques bobines en taule galvanisée, la vie n'était pas toujours simple. J'ai été témoin de la mort d'un ouvrier écrasé par le poids d'une bobine..."* confie Jeanne Bigand, la gorge sèche.

## **Au plus près des enfants des employés**

De par son rôle de déléguée du personnel, elle faisait partie de la commission colonies, qui organisait des voyages pour les enfants des employés. *"Il y avait environ six colonies par été. À l'époque, les filles et les garçons étaient séparés. Je me rendais sur place, pour vérifier que tout était conforme au niveau de l'alimentation, des couchages... Je veillais au bien-être des enfants. Ils me le rendaient bien, ils étaient adorables et l'ambiance était très conviviale"* relate Jeanne Bigand, nostalgique.

## **Son combat contre l'amiante**

À la fin de l'année 1999, de nombreux ouvriers d'Usinor ont été diagnostiqués malades de l'amiante. C'est ainsi qu'en 2000, l'association de défense des victimes de l'amiante de la sidérurgie de l'usine de Montataire (Advasum) a été créée. Depuis le premier jour, Jeanne Bigand y est trésorière, étant toujours volontaire pour soutenir les ouvriers et être leur porte-parole.

En 2005, après avoir découvert qu'elle avait des problèmes de peau causés par son exposition durant quinze ans à l'amiante, Jeanne Bigand a porté plainte contre l'usine, tout comme dix autres employés. Ces onze ouvriers d'Usinor sont dans l'attente de la décision du tribunal d'Amiens qui sera donnée le 28 mars prochain. *"Il faut savoir que le jugement est rendu difficile car le site n'est pas reconnu comme amiante. Mais depuis la création de l'Advasum, environ 250 dossiers ont abouti à une indemnisation des malades"* explique Jean-Claude Boulanger, président de l'association. ■



**Jeannette rendait le quotidien plus agréable aux ouvriers qui travaillaient dans des conditions difficiles**

Jeanne Bigand.